



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.06.6 **du Conseil communautaire du 29 juin 2021**

Comptes administratifs des trois budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Exercice budgétaire 2020.**

Date de la convocation : 22 juin 2021
Date d'affichage : 30 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. Olivier DELAPORTE

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Philippe BRILLAULT, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION.
Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Kamel HAMZA), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Magali LAMIR (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégation de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu les délibérations n° D.2020.03.3, n°D.2020.03.4 et n°D.2020.03.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 portant sur le budget primitif 2020 respectivement des budgets annexes assainissement « régie », « marchés » et « DSP » de la communauté d'agglomération ;

Vu les délibérations n° D.2021.04.10, n° D.2021.04.11 et n° D.2021.04.12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant sur le budget primitif 2021 respectivement des budgets annexes assainissement « régie », « marchés » et « DSP » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.06.XX du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2020 portant sur les comptes de gestion 2020 des trois budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-
- Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc doit soumettre au vote de son assemblée le compte administratif de l'année 2020 au plus tard le 30 juin 2021.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare les prévisions et autorisations de recettes et de dépenses se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, le Président de la communauté d'agglomération. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

- Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer :
 - sur les comptes administratifs 2020 des budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégation de service public – DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec les comptes de gestion du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale et présentés en annexe de la délibération,
 - sur les résultats définitifs comptables de l'exercice 2020, qui ont été repris de manière anticipée le 6 avril 2021 lors du vote du budget primitif (BP) 2021 des budgets annexes assainissement précités.

Il est précisé que le résultat repris de manière anticipée dans le BP 2021 du budget annexe assainissement DSP est erroné à la marge. Il y a 0,50 € de trop sur le compte R1068.

L'état des restes à réaliser de recettes et de dépenses d'investissement a été annexé aux délibérations du 6 avril 2021 relatives au vote du BP 2021 des budgets annexes assainissement.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier Delaporte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter le compte administratif (CA) de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement Régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2020 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;
- 2) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement Marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2020 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;
- 3) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement Délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2020 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 pour les 3 budgets annexes assainissement précités, tels que résumés dans le tableau ci-après :

	CA 2020 Assainissement Régie	CA 2020 Assainissement Marchés	CA 2020 Assainissement DSP
Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2020	2 792 930,15 €	3 646 032,20 €	3 535 263,46 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2020	1 860 237,74 €	1 036 281,05 €	450 923,83 €
Solde de l'exercice 2020	932 692,41 €	2 609 751,15 €	3 084 339,63 €
Résultat reporté de l'exercice 2019 (002)			
Excédent de la section de fonctionnement	932 692,41 €	2 609 751,15 €	3 084 339,63 €
Recettes d'Investissement 2020	2 702 075,64 €	2 510 805,34 €	472 745,46 €
Dépenses d'Investissement 2020	1 218 400,21 €	1 632 736,29 €	1 872 552,03 €
Solde de l'exercice 2020	1 483 675,43 €	878 069,05 €	-1 399 806,57 €
Résultat reporté 2019 (001)			
Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	1 483 675,43 €	878 069,05 €	-1 399 806,57 €
Reste à réaliser de recettes d'investissement 2020	838 802,00 €	997 837,00 €	1 155 493,00 €
Reste à réaliser de dépenses d'investissement 2020	2 510 980,80 €	1 367 428,51 €	1 914 795,52 €
Besoin de la section d'investissement	-188 503,37 €	508 477,54 €	-2 159 109,09 €

- 5) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2021 des 3 budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;
- 6) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2020 de chaque budget annexe assainissement est jointe en annexe à la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 66 voix

M. de Mazières, Président, quitte la salle pour le débat et le vote du Compte administratif.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.